

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2017-0025 DD/SG du 18 mai 2017 du directeur de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à l'adjointe à la directrice en charge du secrétariat général

NOR : HASX1730287S

Le directeur de la Haute Autorité de santé,

Vu l'article R.161-87 du code de la sécurité sociale;

Vu la décision n° 2017-0049 DP/SG du 17 mai 2017 du président de la Haute Autorité de santé portant désignation d'un ordonnateur secondaire,

Décide:

Article 1^{er}

En cas d'empêchement simultané du directeur et de la directrice en charge du secrétariat général, délégation est donnée à Mme Christine Vincent, adjointe à la directrice en charge du secrétariat général, pour signer, en mon nom, tout acte relatif à la direction et à la gestion des services de la Haute Autorité de santé, à l'exclusion des actes relatifs au licenciement du personnel.

Article 2

La présente décision prend effet le 18 mai 2017 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 18 mai 2017

Le directeur,
D. MAIGNE